



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L' AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Le point sur les activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens

Résumé

En réponse à une demande que le Conseil a formulée à sa cent cinquantième session (décembre 2014), un projet de résolution sur la résistance aux antimicrobiens lui a été présenté à sa cent cinquante et unième session, que la Conférence de la FAO a ensuite approuvé à sa trente-neuvième session, en juin 2015 (Résolution 4/2015). Un rapport intérimaire a servi de document de base pour les activités projetées et en cours de la FAO et de ses partenaires dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens. À sa cent dix-huitième session (novembre 2015), le Comité du Programme, soulignant l'importance du travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa session suivante, l'état des activités en cours et prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que le montant estimatif des ressources nécessaires et des ressources disponibles compte tenu du Programme de travail et budget approuvé. À la cent dix-neuvième session du Comité du Programme, le Secrétariat a présenté le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens et les contributions au titre des ressources humaines inscrites au Programme ordinaire aux niveaux central et décentralisé. Les membres ont félicité le Secrétariat pour la qualité du Plan d'action de la FAO et ont invité les pays à appuyer le Secrétariat en lui apportant les ressources extrabudgétaires nécessaires pour aider les pays et les régions à se doter des mécanismes et des outils requis par la mise en œuvre du Plan d'action. La FAO est résolue à collaborer avec l'OMS et l'OIE dans le cadre du partenariat tripartite pour prêter son concours à l'élaboration des plans d'action nationaux et des outils nécessaires aux niveaux mondial et local pour atténuer la menace que représente la résistance aux antimicrobiens.

Suites que le Comité est invité à donner

Comme prévu par la résolution 4/2015, le Comité est invité à prendre note du document intitulé «Le point sur les activités de la FAO dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens».

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr246

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Juan Lubroth
Chef du Service de la santé animale
Vétérinaire en chef
Tél: +39 06570-54184

I. CONTEXTE

1. En réponse à une demande formulée à la cent cinquantième session du Conseil (décembre 2014), un document donnant un aperçu du rôle de l'Organisation et de ses partenaires en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens a été présenté au Conseil à sa cent cinquante et unième session, de même qu'un projet de résolution sur la résistance aux antimicrobiens qui devait ensuite être soumis à la Conférence de la FAO, pour examen et décision, à sa trente-neuvième session (juin 2015). Les deux documents ont donc été présentés à la trente-neuvième Conférence, qui a adopté une résolution sur la résistance aux antimicrobiens (4/2015)¹. Les participants à la trente-neuvième Conférence ont adopté la Déclaration de Rome sur la nutrition (<http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>) ainsi que le Cadre d'action correspondant (<http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>). Les dirigeants mondiaux se sont de nouveau engagés à définir et mettre en œuvre des politiques propres à assurer la sécurité des systèmes alimentaires dans la prévention des maladies infectieuses, notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens. En outre, la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome en novembre 2014 (<http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>) a mis en évidence l'importance des systèmes alimentaires, dont tous les éléments, depuis la production et la transformation, jusqu'à la distribution, devraient être durables, résilients et propres à fournir de façon équitable des aliments plus variés, compte dûment tenu de la nécessité d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé, notamment la résistance aux antimicrobiens.

2. Étant donné la menace constante que la résistance aux antimicrobiens fait peser sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et les progrès réalisés par la médecine au XX^e siècle, le Cadre d'action adopté recommandait des mesures en matière de résistance aux antimicrobiens.

3. À sa cent dix-huitième session, le Comité du Programme (novembre 2015), soulignant l'importance du travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa session suivante, une mise à jour concernant les activités en cours et prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que le montant estimatif des ressources nécessaires et des ressources disponibles compte tenu du Programme de travail et budget approuvé.

4. À sa cent cinquante troisième session (décembre 2015), le Conseil a pris note du Plan d'action quinquennal de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens² et de ses quatre composantes ainsi que des efforts qu'elle a déployés avec ses partenaires, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). À la cent dix-neuvième session du Comité du programme (mai 2016), le Secrétariat a fourni un complément d'information sur les ressources humaines consacrées à la lutte contre les multiples menaces liées la résistance aux antimicrobiens et sur les efforts

¹ Jointe à l'annexe 1.

² Le plan d'action sera disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/3/a-i5996f.pdf>.

qu'il a déployés pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des membres afin d'aider les pays à élaborer leurs plans d'action nationaux. Un budget estimatif de 10 millions d'USD (2 millions d'USD par an sur cinq ans) serait nécessaire pour le travail de fond à accomplir en vue de mettre au point les outils et les moyens requis aux niveaux mondial, régional, national et local, ainsi que pour financer la collaboration avec l'OMS et l'OIE.

5. Nos connaissances sur les risques et les problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens ne cessent de progresser, mais des lacunes subsistent en ce qui concerne l'utilisation d'agents antimicrobiens et l'impact de la résistance aux antimicrobiens sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ces lacunes ne doivent toutefois pas retarder l'action. Il doit y être remédié afin d'améliorer la coopération avec les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sur les questions de résistance aux antimicrobiens et de contribuer à une gestion adéquate et équilibrée du problème.

II. IMPORTANCE DE LA QUESTION DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS POUR LE COMITÉ DE L'AGRICULTURE

6. S'agissant de contribuer aux efforts internationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la FAO se trouve dans une position privilégiée pour les raisons suivantes:

- a) L'Organisation héberge le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, qui a adopté des directives reconnues internationalement afin de fournir un cadre permettant de réduire au minimum et de contenir la résistance aux antimicrobiens³.
- b) L'Organisation encourage une approche globale de la filière alimentaire en travaillant en étroite collaboration avec des agriculteurs, des vétérinaires, des spécialistes de la santé des animaux aquatiques et des professionnels de la sécurité sanitaire des aliments afin de favoriser l'application, tout au long de la filière, des bonnes pratiques qui sous-tendent l'utilisation prudente des agents antimicrobiens.
- c) L'Organisation apporte l'expertise pluridisciplinaire nécessaire pour traiter une question transversale comme la résistance aux antimicrobiens (santé et production animales, sécurité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale, santé et production végétales, pêches et aquaculture, utilisation des terres et des eaux, contextes législatif et réglementaire, entre autres).

7. Afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution 4/2015 de la Conférence, un groupe de travail interdépartemental sur la résistance aux antimicrobiens a élaboré le Plan d'action quinquennal de la FAO, fruit d'un processus consultatif transversal et multidimensionnel.

8. Présidé par le Vétérinaire en chef, le Groupe de travail de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens se compose de fonctionnaires choisis au sein de l'AGA, du Bureau de la sécurité sanitaire des aliments (AGDF), du Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius (AGDC), de la Division mixte FAO/AIEA (AGE), de la Division des terres et des eaux (AGL), de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP), du Département des pêches et de l'aquaculture, du Service droit et développement (LEGN) et du Bureau de la communication (OCC). Les bureaux régionaux et cinq bureaux sous-régionaux de la FAO ont désigné chacun un fonctionnaire pour participer aux activités du Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens.

9. Le Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens de la FAO se compose de fonctionnaires (D-1, P-5, P-4 et P-3) choisis dans 12 services (7 divisions de 4 départements), y compris des chargés de liaison de bureaux décentralisés (RAP, RAF, REU, RLC et RNE). Cinq professionnels à temps plein se consacrent exclusivement à la résistance aux antimicrobiens. Des ressources extrabudgétaires ont été obtenues et d'autres mobilisées à l'appui des pays, pour que la

³ Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005) et Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens (CAC/GL 71-2011).

FAO puisse répondre aux attentes des partenaires (en particulier dans le cadre de sa coopération avec l'OMS et de l'OIE). Les États-Unis et les Pays-Bas ont apporté une aide en nature, sous forme de personnel à temps partiel.

10. Le Plan d'action quinquennal de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens porte sur quatre domaines principaux, qui revêtent une importance particulière en matière de sécurité sanitaire des aliments, d'élevage, d'agriculture et de ressources aquatiques et ont une incidence sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'environnement et le développement durable. Il s'articule en particulier autour des quatre domaines d'activité suivants:

- a) Améliorer les activités de sensibilisation et de plaidoyer concernant la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes.
- b) Renforcer les capacités en matière de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture.
- c) Renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans l'alimentation et l'agriculture.
- d) Promouvoir les bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaire et agricole et l'utilisation prudente des agents antimicrobiens.

11. Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens plaide en faveur de la mise en place d'un programme transversal dans l'ensemble de l'Organisation, du Siège aux bureaux de pays en passant par les bureaux régionaux et sous-régionaux. D'un point de vue stratégique, il a été totalement intégré dans les plans de travail 2016-2017 du programme stratégique de la FAO et assorti de jalons précis concernant les résultats attendus aux niveaux mondial et national, compte tenu des ressources disponibles. Le programme stratégique 2 (conventions et accords internationaux), le programme stratégique 4 (santé végétale et animale et normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et leur mise en œuvre) et le programme stratégique 5 (prévention et réponse aux menaces) revêtent une importance particulière.

III. COOPÉRATION ET ACTIVITÉS MENÉES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

12. De toute évidence, aucune organisation ne peut traiter à elle seule tous les aspects de la résistance aux antimicrobiens. Cependant, étant donné l'ampleur de son mandat et de ses compétences, la FAO se trouve dans une position privilégiée pour endiguer ce phénomène grâce à sa forte présence (disciplines spécialisées, secteurs du développement et portée géographique). En effet, elle est la seule organisation internationale à associer la santé et la nutrition, les aspects agricoles, la sécurité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale et les questions environnementales ayant trait à des contextes aquatiques ou terrestres.

13. La FAO s'est engagée dans un partenariat tripartite avec l'OMS et l'OIE avec lesquelles elle a instauré une collaboration étroite et efficace en matière de résistance aux antimicrobiens, facilitant l'établissement de liens effectifs entre les travaux en cours au titre du Codex Alimentarius et du Règlement sanitaire international de l'OMS et les efforts de l'OIE en matière de renforcement et de suivi de la performance des services vétérinaires, notamment le développement de bases de données et le classement d'informations sur la production d'agents antimicrobiens, l'exportation, l'importation et l'utilisation finale.

14. Dans le cadre de l'accord tripartite sur la résistance aux antimicrobiens, la FAO a accueilli, en février 2016, la vingt-deuxième réunion annuelle tripartite de coordination, au cours de laquelle la FAO, l'OMS et l'OIE sont convenues des dispositions concrètes à prendre, notamment pour appeler l'attention mondiale sur la résistance aux antimicrobiens. À cet égard, les trois organisations sont favorables à l'élaboration d'une déclaration ou d'une résolution sur la résistance aux antimicrobiens, que l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait adopter en septembre. Le 11 mars et le 18 avril

2016, des réunions préparatoires ont été organisées à New York pour rappeler aux représentants permanents toute l'importance d'un engagement préalable à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale. Comme elle l'a fait l'année dernière, la FAO prévoit d'organiser, avec ses deux partenaires, une semaine de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens (novembre 2016).

15. La FAO poursuit son dialogue avec le secteur privé (compagnies pharmaceutiques, production et commercialisation des animaux et alimentation animale); depuis deux ans, les discussions portent aussi sur la résistance aux antimicrobiens dans une perspective de sensibilisation.

16. Quant à l'aide directe apportée aux pays, la FAO et l'OIE ont contribué à l'élaboration d'un manuel de l'OMS sur la formulation de plans d'action nationaux. Le manuel est actuellement testé dans des pays pilotes et une version révisée sera publiée en 2017. Des ateliers régionaux et nationaux et des activités d'assistance technique connexes seront organisés dans le courant de 2016 et 2017 dans le cadre de la collaboration tripartite et de l'approche «Une seule santé» pour faire face à la résistance aux antimicrobiens.

17. À sa trente-neuvième session, tenue à Rome (Italie) du 27 juin au 1^{er} juillet 2016, la Commission du Codex Alimentarius (CAC39) a créé un Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens qu'elle a chargé de veiller à ce que ses membres disposent de lignes directrices basées sur des données scientifiques permettant une gestion cohérente de la résistance aux antimicrobiens tout au long de la filière alimentaire. En particulier, le Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens a été chargé de réviser le Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005) pour s'attaquer aux problèmes qui se posent tout au long de la filière alimentaire et envisager l'élaboration de lignes directrices sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens.

18. Le Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens, qui se réunira en République de Corée, tiendra dûment compte du Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens, du travail et des normes des organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE, et de l'approche «Une seule santé». Ses travaux recevront les avis scientifiques de la FAO et l'OMS, en collaboration avec l'OIE.

19. À sa trente-neuvième session, la Commission du Codex Alimentarius, a demandé à la FAO et à l'OMS d'élaborer un programme de renforcement des capacités pour répondre aux besoins des membres.

20. La FAO a participé activement, en qualité de conseiller permanent, au Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire, initiative de quelque 60 pays soucieux de faire face à la menace de maladies infectieuses. Le Programme comprend des ensembles de mesures sur la prévention, la détection et la réponse, dont un est exclusivement consacré à la résistance aux antimicrobiens.

21. La FAO participe aussi au Groupe consultatif sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens de l'OMS et a collaboré avec l'OMS dans le cadre de la mise œuvre de projets au niveau national pour appuyer la surveillance et la collecte de données liées à la résistance aux antimicrobiens.

22. S'appuyant sur ses travaux consacrés aux législations relatives aux animaux, à la santé végétale et à la sécurité sanitaire des aliments, la FAO a commencé à recenser les éléments juridiques pertinents en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des agents antimicrobiens et à formuler des recommandations visant à intégrer les obligations et les responsabilités y afférentes dans les textes législatifs concernés.

23. La FAO apporte un soutien au renforcement des capacités en matière de collecte de données, de surveillance et de suivi dans ce domaine tout au long de la filière alimentaire. Ainsi, elle s'emploie actuellement à développer les outils de cartographie des laboratoires utilisés dans le secteur de la santé animale pour évaluer les capacités en rapport avec la détermination de la

résistance, tout en veillant à leur cohérence et à leur complémentarité avec les autres outils d'évaluation pertinents. Le renforcement des capacités des laboratoires pour le suivi des résidus est une activité particulièrement importante dans le suivi de la mise en œuvre des règlements ayant trait à l'utilisation des médicaments vétérinaires, y compris les agents antimicrobiens. Sur le plan des nouvelles techniques, la FAO s'emploie à sensibiliser davantage les pays à l'utilisation du séquençage complet du génome dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments, y compris la résistance aux antimicrobiens et a organisé une réunion technique sur le séquençage complet du génome du 23 au 25 mai 2016⁴.

24. Les premiers travaux entrepris par la FAO au niveau des pays font apparaître les nombreux besoins en matière de renforcement des capacités auxquels il faut répondre, qu'il s'agisse de connaissances de base dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, de renforcement des capacités de suivi et de surveillance ou de l'adoption de bonnes pratiques. Dans ce contexte, la FAO plaide pour une meilleure utilisation des matériels et outils existants à l'appui des bonnes pratiques.

25. La FAO travaille à l'élaboration d'outils et d'instruments à l'appui de la réglementation et de l'utilisation des substances chimiques antimicrobiennes (pesticides et médicaments vétérinaires) dans le secteur agricole. Par exemple, des directives techniques spécifiques pour l'homologation et l'établissement de spécifications relatives aux pesticides sont en cours d'élaboration ainsi qu'une trousse à outil destinée à aider les pays en développement dans l'évaluation et l'homologation des pesticides, notamment de ceux qui sont des antimicrobiens.

26. La FAO élabore une approche de gestion progressive qui doit aider les pays dans leurs autoévaluations ainsi que dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évolution des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, en mettant l'accent sur les facteurs influençant la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. LA FAO s'appuie sur les succès remportés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'utilisation de ce type d'approche progressive, par étape, en particulier dans le domaine de la santé animale.

IV. CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À UNE ACTION EFFICACE

27. La sensibilisation à la question de la résistance aux antimicrobiens et de sa pertinence pour l'alimentation et l'agriculture est une condition préalable à une action efficace au niveau national. C'est le point de départ des activités que mène la FAO aux niveaux national et régional, pour lesquelles du matériel de communication adapté au contexte local est en cours d'élaboration.

28. Afin de renforcer les bonnes pratiques dans l'alimentation et l'agriculture et de surveiller la prévalence et la progression de la résistance aux antimicrobiens, la FAO accroît son assistance technique aux pays et renforce le développement des capacités en les sensibilisant et en les aidant à élaborer leur plan d'action national multisectoriel, axé sur l'approche «Une seule santé», conformément à la résolution adoptée par l'OMS en juin 2015, qui prévoit que tous les pays se dotent d'un plan d'action national d'ici la mi-2017.

29. La FAO participe activement aux mécanismes de gouvernance et de coordination pour parer à la menace croissante que pose la résistance aux antimicrobiens et est résolue à poursuivre ses efforts dans ce sens.

30. La FAO développe son partenariat avec l'OMS et l'OIE afin d'améliorer la cohérence des efforts déployés par les trois organisations pour combattre la résistance aux antimicrobiens

⁴ Pour plus de détails, voir <http://www.fao.org/about/meetings/wgs-on-food-safety-management/fr/>.

dans leurs domaines respectifs. Comme c'est le cas au niveau des pays, des initiatives seront menées au niveau mondial dans des domaines tels que la surveillance de la résistance (Système mondial de surveillance de la résistance aux antimicrobiens [GLASS]) et l'utilisation d'agents antimicrobiens (qui viendront compléter la base de données de l'OIE relative à l'utilisation de ces agents sur les animaux par des données sur leurs autres utilisations en agriculture).

31. La FAO apporte un soutien aux pays pour l'examen, la révision et l'adoption d'instruments de politique, de textes de loi et de programmes permettant de mieux protéger les systèmes agricole et alimentaire contre les risques de maladie et les résidus de médicaments. Les mesures qui visent à rendre les cadres politiques sectoriels et intersectoriels compatibles avec l'approche «Une seule santé» seront encouragées au niveau mondial, régional et national.

32. Dans le cadre de l'approche «Une seule santé», la FAO, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, continue de sensibiliser les parties prenantes à la résistance aux antimicrobiens tout en aidant les pays et les régions à mettre en œuvre des mesures multisectorielles pour prévenir ou réduire au minimum la résistance aux antimicrobiens (par exemple, des cadres réglementaires, des outils de surveillance et de diagnostic, des bases de données, le recours à des activateurs de croissance autres que des antimicrobiens, la promotion de bonnes pratiques de production, y compris la biosécurité).

V. MOBILISATION DE RESSOURCES

33. En mai 2016, la FAO a obtenu des crédits extrabudgétaires d'un total de 2,9 millions d'USD, dont des fonds alloués par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) pour soutenir le travail relatif à la résistance aux antimicrobiens dans le cadre du programme pluriannuel de l'USAID sur les menaces pandémiques émergentes en Asie (2 millions d'USD) et par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord (Fleming Fund) à l'appui du travail de la FAO relatif à la résistance aux antimicrobiens au Cambodge, au Ghana, au Kenya et au Zimbabwe (900 000 USD). En outre, la FAO est en passe de recevoir quelque 5 millions de livres sterling du Fleming Fund du Ministère de la santé du Royaume-Uni à l'appui d'un programme triennal qu'elle mènera en collaboration avec l'OMS et l'OIE pour aider les pays à élaborer et à lancer leurs plans d'action nationaux multisectoriels ainsi que des outils mondiaux pertinents pour faire progresser le plan d'action global approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé en juin 2015. La FAO soutient aussi la Thaïlande grâce à un projet de programme de coopération technique (TCP) pour améliorer les capacités nationales en matière de gestion du risque de résistance aux antimicrobiens dans la production d'aliments d'origine animale.

34. Les Pays-Bas ont détaché un haut fonctionnaire auprès du Service de la santé animale de la FAO et des discussions sont en cours avec la France, le Royaume-Uni et l'Italie pour qu'ils apportent une contribution en nature au Secrétariat. En outre, des discussions ont été engagées avec d'autres pays donateurs potentiels (Fédération de Russie et France), qui ont exprimé l'intention de soutenir davantage la FAO.

VI. MÉCANISMES DE MISE EN OEUVRE

35. Les activités liées à la résistance aux antimicrobiens couvrent le Cadre stratégique de la FAO, avec des résultats quantifiables pour les programmes stratégiques PS2, PS4 et PS5. Les divisions techniques et les bureaux décentralisés de la FAO assurent la coordination des activités dans leurs domaines de compétence respectifs en matière de production et de protection végétales, de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de production et de santé des animaux terrestres et aquatiques, en tenant dûment compte des aspects réglementaires interministériels et de la législation. Sous réserve de la disponibilité des fonds, la

mise en œuvre aux niveaux national et régional est assurée conjointement par la FAO, les organes régionaux compétents et les gouvernements.

36. Le Plan d'action suppose un important exercice de mobilisation de ressources, auquel devront participer les responsables de programme stratégique, les sous-directeurs généraux de la coopération technique et du Département gestion des programmes, le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs et le Département des pêches et de l'aquaculture, le Service droit et développement, et le Bureau de la communication de l'Organisation. La participation active des bureaux sous-régionaux, régionaux et nationaux facilitera la circulation de l'information et les réalisations concrètes, en faisant le lien entre l'action mondiale, le plan de travail de la FAO et les initiatives ou priorités nationales et régionales dans ce domaine. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre feront l'objet d'une surveillance et d'un suivi.

Résolution 4/2015

Résistance aux antimicrobiens

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné le rapport de situation du Secrétariat sur la résistance aux antimicrobiens⁵ dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture⁶ et dans l'environnement,

Rappelant d'une part la Déclaration de Rome sur la nutrition, adoptée en 2014, et son Cadre d'action, et, d'autre part, la demande que le Conseil, à sa cent cinquantième session, a adressée au Secrétariat,

Reconnaissant le rôle de la FAO en tant qu'organisation intergouvernementale chef de file ayant pour mandat d'améliorer l'agriculture, les forêts, les pêches et la gestion des ressources naturelles et d'instaurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition à l'échelle mondiale,

Ayant pris note également des indications et des codes pertinents de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius⁷ acceptés à l'échelle mondiale, ainsi que des normes pertinentes adoptées sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), qui visent à traiter la résistance aux antimicrobiens,

Consciente que l'accès à des agents antimicrobiens efficaces est indispensable à la productivité et la durabilité de l'agriculture – notamment dans les secteurs de l'élevage et de l'aquaculture et au regard de la sécurité sanitaire des aliments – dont vivent une multitude de personnes de par le monde, mais que les progrès accomplis au prix de grands efforts en matière de santé animale et humaine et de développement sont compromis par la progression de la résistance aux antimicrobiens,

Consciente que les conséquences sanitaires et économiques de la résistance aux antimicrobiens pèsent de plus en plus lourdement sur les pays à revenu élevé, intermédiaire ou faible et nécessitent une action urgente aux niveaux national, régional et mondial, d'autant plus que la mise au point de nouveaux agents antimicrobiens est limitée,

Reconnaissant qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, globale, intégrée et équilibrée aux niveaux mondial, régional et national, qui fasse intervenir différents acteurs et différents secteurs tels que la médecine humaine et vétérinaire, l'agriculture, la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement et les consommateurs, selon une approche s'inspirant du principe «Un monde, une santé» mais ne s'y limitant pas,

Reconnaissant que la résistance aux antimicrobiens concerne un vaste ensemble de microorganismes comprenant les bactéries, les virus, les fungi et les parasites, mais que le développement de la résistance aux antibiotiques est un problème particulièrement urgent dont il faut se préoccuper immédiatement,

Soulignant qu'il est important que les recommandations en matière de politiques reposent sur des bases scientifiques rigoureuses et sur les principes de l'analyse des risques,

⁵ C 2015/28 Rev.1.

⁶ Y compris la production végétale et l'élevage d'animaux terrestres et aquatiques.

⁷ Lignes directrices du Codex pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire – CAC/GL 77-2011 et Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens – CAC/RCP 61-2005.

Notant qu'il est établi que la résistance aux antimicrobiens se transmet et se propage entre animaux, humains, filière alimentaire et environnement,

Se félicitant de la collaboration tripartite établie entre la FAO, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – notamment par le truchement du Codex Alimentarius – et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour combattre la résistance aux antimicrobiens, ainsi que des autres initiatives internationales de collaboration dans ce domaine,

Prenant note que l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté à sa soixante-septième session une résolution sur la résistance aux antimicrobiens⁸, dans laquelle il est notamment demandé au Directeur général de l'OMS de renforcer la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé»,

Accueillant avec satisfaction l'adoption, par la soixante-huitième Assemblée mondiale de la Santé, du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens⁹, à l'élaboration duquel la FAO a participé, et ayant pris note des rapports et des orientations fournis et reçus par le Conseil exécutif de l'OMS à sa cent trente-sixième session,

Consciente que Plan d'action mondial rend encore plus nécessaire la collaboration entre la FAO, l'OIE, l'OMS et d'autres organisations intergouvernementales, partenaires et parties prenantes pour combattre la résistance aux antimicrobiens et engage la FAO à agir en faveur de l'application de mesures de prévention de la résistance aux antimicrobiens et de lutte contre celle-ci dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture,

Prenant note du rapport présenté par le Secrétariat au Conseil de la FAO à sa cent cinquante et unième session, qui porte la cote C 2015/28 Rev.1, et des délibérations du Conseil,

Appuyant fermement les activités que le Secrétariat mène actuellement, en collaboration avec des Membres et d'autres partenaires, pour évaluer la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et agricoles, repérer les lacunes de connaissances et formuler à l'intention des Membres des recommandations en vue de combattre efficacement la résistance aux antimicrobiens,

1) **Invite instamment** les Membres:

- a) à **renforcer** la prise de conscience, l'engagement et la volonté politiques pour garantir la poursuite de l'accès aux médicaments antimicrobiens dans le cadre d'un usage prudent et responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture, comme l'indique le Code d'usages du Codex visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens¹⁰, notamment s'agissant des médicaments inscrits sur les listes d'antimicrobiens d'importance critique pour la santé vétérinaire et la santé humaine¹¹ établies par l'OIE et l'OMS;
- b) à **renforcer** au niveau national la surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'emploi d'antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture, la réglementation de leur prescription et de leur utilisation et le respect de ces réglementations, en coopération avec l'OIE, l'OMS et la FAO conformément aux normes de l'OIE et du Codex;
- c) à **faciliter** les travaux visant à approfondir l'analyse et la mise en commun de données scientifiques à l'échelle internationale, en ce qui concerne l'apparition, la transmission et le contrôle de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, notamment dans le cadre du transfert de technologies;

⁸ WHA67.25, 24 mai 2014.

⁹ A68/20; A68/20 Corr. 1, 21 mai 2015.

¹⁰ OMS – Critically important antimicrobials for human medicine (3^e révision) (<http://www.who.int/foodsafety/publications/antimicrobials-third/en/>).

¹¹ Liste OIE des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire (http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/OIE_list_antimicrobials.pdf).

- d) à **prendre des mesures** pour continuer à mettre au point des systèmes de production alimentaire durable en tenant compte de leurs dimensions sociale, économique et environnementale, afin de réduire les risques d'apparition de maladies, d'éviter le recours inutile aux antimicrobiens, et notamment de bannir progressivement l'emploi d'antimicrobiens comme activateurs de croissance (médicaments antimicrobiens vétérinaires qui appartiennent à des classes d'agents antimicrobiens employés (ou en attente d'autorisation) chez l'humain et l'animal, ou qui sont susceptibles d'entraîner une résistance croisée à ces classes d'agents antimicrobiens, en l'absence d'analyse des risques) et de promouvoir une bonne gestion de l'élevage ainsi que la biosécurité et la prévention des risques biotechnologiques;
 - e) à **prendre des mesures urgentes** aux niveaux régional, national et local pour atténuer les risques présentés par un usage non approprié des antimicrobiens et par la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;
 - f) à **mettre en place** des plans nationaux, des stratégies et une collaboration internationale, ou à **les renforcer**, pour surveiller, suivre et endiguer la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, en coordination étroite avec les plans connexes relatifs à la santé humaine;
 - g) à **mobiliser** des ressources humaines et financières aux niveaux national, régional et international pour mettre en œuvre des plans et des stratégies permettant de renforcer la surveillance et de limiter autant que possible le développement de la résistance aux antimicrobiens et sa transmission dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;
 - h) à **sensibiliser** toutes les parties prenantes concernées i) aux risques que la résistance aux antimicrobiens présente pour la santé publique, ainsi qu'aux incidences négatives potentielles sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ii) à la nécessité de faire un usage responsable des médicaments antimicrobiens en agriculture et iii) aux bonnes pratiques à respecter en matière d'élevage, de production végétale, de santé, de biosécurité et de prévention des risques biotechnologiques, de gestion et d'hygiène;
 - i) à **aider** les pays en développement à mettre en place des programmes et des systèmes de détection, de surveillance et de suivi en ce qui concerne l'emploi d'antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens et à suivre la mise en œuvre des politiques connexes établies pour favoriser la maîtrise progressive des risques de résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement;
 - j) à **encourager et appuyer** la recherche-développement afin de combattre la résistance aux antimicrobiens et de favoriser la mise au point de nouvelles classes d'agents antimicrobiens et de thérapies et de diagnostics de remplacement et à promouvoir l'usage responsable des antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture;
 - k) à **reconnaître** l'importance de la mise en place d'une surveillance de l'emploi d'antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'agriculture; et
 - l) à **améliorer** la mise en commun des informations et à **sensibiliser** toutes les parties prenantes;
- 2) **Demande à l'Organisation:**
- a) de **favoriser activement**, en collaboration avec les partenaires pertinents, notamment **en renforçant** les capacités s'il y a lieu, les systèmes de production durables qui tiennent compte des dimensions sociale, économique et environnementale et qui sont de nature à éviter l'apparition de maladies grâce à une gestion et à des pratiques satisfaisantes dans le secteur de l'élevage (d'animaux aquatiques et d'animaux terrestres) ainsi que dans le secteur de la production végétale, étant donné que de tels systèmes sont importants pour combattre la résistance aux antimicrobiens;
 - b) de **faire en sorte** que toutes les parties concernées de l'Organisation, au Siège, à l'échelle des régions et au niveau des pays, contribuent activement et de manière coordonnée à promouvoir les activités visant à combattre la résistance aux antimicrobiens, selon les paramètres fixés dans les objectifs stratégiques de la FAO;

- c) de **contribuer à renforcer** la collaboration tripartite entre la FAO, l'OIE et l'OMS visant à combattre la résistance aux antimicrobiens dans l'esprit de l'approche «Un monde, une santé» et optimiser les synergies avec l'OIE dans le domaine de la santé animale;
- d) d'**appuyer** les efforts déployés pour étudier avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les possibilités de lancer une initiative de haut niveau, notamment une réunion de haut niveau, afin de renforcer la prise de conscience, l'engagement et le rôle moteur en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens;
- e) d'**appuyer** la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens, qui vise à faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire, aient les moyens de combattre la résistance aux antimicrobiens, et qui tient compte des plans d'action existants, de toutes les données scientifiques disponibles et des pratiques optimales;
- f) enfin, de **tenir les Membres régulièrement informés** des activités menées par le Secrétariat dans ce domaine, par l'intermédiaire des rapports présentés au Comité de l'agriculture.

(Adoptée le 13 juin 2015)